

Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 Mai 2020

En l'absence de Monsieur Michel Andrieux, maire sortant, l'accueil et l'ouverture de la séance est effectuée par le doyen du Conseil Municipal nouvellement élu, Monsieur Robert Drury.

Celui-ci procède à l'appel de chaque conseiller et installe le nouveau Conseil Municipal.

1 - Election du Maire

Monsieur Robert Drury fait procéder ensuite à l'élection du Maire, par scrutin secret et individuel. Mme Annick Huchet se porte candidat. Elle est élue par 10 voix pour et une abstention.

Après cette élection, Mme Huchet prend la présidence du Conseil Municipal.

2 - Création des postes d'adjoints

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide à l'unanimité de la création de deux postes d'adjoints au Maire.

3 - Election des adjoints

L'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire.

➤ **Election du 1^{er} Adjoint au Maire**

Mme Laurette Gueidan se porte candidate. Elle est élue par 10 voix pour et une abstention.

➤ **Election du second Adjoint au Maire**

➤ M. Frédéric Eymery se porte candidat. Il est élu par 11 voix pour.

4 - Election des délégués dans Les EPCI et syndicats mixtes

Délégués pour la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix :

Titulaire : Mme Annick Huchet – Suppléant : Mme Laurette Gueidan

Délégués pour le S.I.V.A. : M. Frédéric Eymery, M. Jean-Louis Beylier

Délégués pour le Syndicat Energies Haute-Vienne : M. Frédéric Eymery, M. Jean-Jacques Jarry

Délégués pour le SICTOM : M. Alexandre Gyurits, Mme Annick Huchet, Mme Laurette Gueidan, Mme Fabiola Dupuy.

Délégués pour le PNR : M. Alexandre Gyurits, M. Robert Drury.

N.B. : M. Alexandre GYURITS et Mme Laurette GUEIDAN représentent la commune auprès de l'Action Gériatologique.

5 - Constitution des commissions municipales

Etant spécifié que le Maire est président de toutes les commissions, il est procédé à la mise en place des commissions suivantes :

- Commission d'Action Sociale : Mme Laurette Gueidan, Mme Fabiola Dupuy.

- Commission des Finances : Mme Laurette Gueidan, M. Jean-Louis BEYLIER, Mme Fabiola Dupuy.
- Commission Travaux - Sécurité : M. Frédéric Eymery, M. Jean-Louis Beylier, M. Jean-Jacques Jarry, Mme Rosine Gautier-Peixinho, M. Robert Drury.
- Commission Eau – Environnement : M. Alexandre Gyurits, M. Guillaume Bonnaud, Mme Marjorie Koerts, M. Jean-Louis Beylier, Mme Laurette Gueidan..
- Commission Fêtes – Associations - Tourisme : Mme Marjorie Koerts, M. Guillaume Bonnaud, Mme Rosine Gautier-Peixinho.
- Commission Artisanat – Commerce : Mme Rosine Gautier-Peixinho, Mme Fabiola Dupuy.
- Commission Agriculture : M. Alexandre Gyurits, M. Guillaume Bonnaud, M. Jean-Louis Beylier.
- Commission communication : M. Guillaume Bonnaud, Mme Laurette Gueidan, M. Alexandre Gyurits.

6 - Indemnités de fonction au maire et aux adjoints

Indemnités de fonction au Maire

Elles sont fixées, à l'unanimité, au taux de 25.5% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Indemnités de fonction aux Adjoints

Considérant les arrêtés municipaux de ce jour portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire, elles sont fixées à l'unanimité au taux de 9,9% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

7 - Délégations du conseil municipal au maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales décide de donner au maire les attributions prévues par ledit article, dans les limites fixées par lui.

8 - Autorisation de poursuivre donnée au trésorier municipal

Considérant que le Code Général des Collectivités territoriales pose comme principe que pour chaque poursuite d'un débiteur d'une collectivité locale, le comptable public doit avoir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à Monsieur le Comptable Public une autorisation permanente de poursuite par voie de commandement, pour la durée du mandat..

9 - Indemnités au trésorier municipal

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander le concours de Monsieur Jean-Jacques Picot, Comptable Public, à compter du 23 mai 2020, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983, et de lui attribuer les indemnités afférentes.

10 - prêt bonifié par le département (date limite départ dossier le 25 mai)

Le Maire expose au Conseil Municipal que pour financer des dépenses d'équipement, la commune peut obtenir un emprunt à taux bonifié par le département, auprès de la Caisse d'Epargne du Limousin (6 000 euros remboursables en 10 ans au taux de 0.05 % pour 2020).

Considérant le programme de mise en accessibilité de la mairie dans le cadre de l'agenda des ADAP dont le montant hors taxes est fixé à 18 100 euros environ, le Conseil Municipal décide de contracter cet emprunt..

11- questions diverses

A la demande des conseillers, une notification par email leur sera envoyée lors de la survenue d'un évènement d'état civil sur la commune (naissance, mariage, décès,).

Compte-Rendu établi le 28 Mai 2020



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de LE CHALARD' at the top, '37500 (Haute-Vienne)' at the bottom, and a central emblem featuring a landscape with a castle and a tree.